



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230404-DEL2023-S02003-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

Du 4 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 avril 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 29 mars 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU (à partir de 20h10), M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MARIAUD, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme CATAU (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme MARIAUD a donné pouvoir à M. VINCENT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S02/003

Objet : Adoption du règlement de location du château des Tourelles de Bois-Colombes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1421-4 ;

Vu la délibération n°2017/S06/036 du 10 octobre 2017 relative aux conditions générales de valorisation et de tarification de location des équipements municipaux ;

Vu la notice de sécurité du 17 février 2021 limitant notamment les jauges d'accès au château des Tourelles ;

Considérant la volonté de la Ville de permettre la tenue de divers évènements au Château des Tourelles nouvellement rénové ;

Considérant que le Château compte certains éléments patrimoniaux tout à fait remarquables ;

Considérant la nécessité d'établir un règlement de location à l'attention des publics ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 23 mars 2023,

Vu le rapport présenté par Madame CANTET, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le règlement de location du Château des Tourelles.

Article 2 : DECIDE que ce règlement entrera en vigueur dès son approbation.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Maire,

Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 1 AVR 2023
Et de la publication le

2 AVR 2023